

Article 1 - Présentation

L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine (URPS CD NA), dont le siège social est situé Immeuble Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33 370 Tresses, organise pour la région Nouvelle-Aquitaine un prix de thèse en santé publique pour la médecine bucco-dentaire.

Les candidats seront enregistrés jusqu'au 20 janvier 2023 (inclus), date limite d'envoi du dossier.

Le prix est ouvert aux étudiants de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux ayant soutenu une thèse en odontologie entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Article 2 – Nature des travaux éligibles

La thèse doit concerner un sujet de santé publique en odontologie, quelle que soit la thématique (épidémiologie, démographie, organisation des soins, prévention et promotion de la santé, éducation thérapeutique, gestion de crise sanitaire, coopération interprofessionnelle...).

Article 3 – Conditions de candidature

Les thèses doivent avoir été achevées et soutenues entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Les candidats doivent adresser leur dossier (en format pdf) par mail à l'URPS CD NA à l'adresse suivante : projet@urpscdna.org, pour le vendredi 20 janvier 2023 minuit au plus tard.

Article 4 – Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

En format numérique (PDF) :

- Un fichier de la thèse nommé comme suit : PURPS 2023 – Nom de famille
- La fiche de renseignements complétée (nom, prénom, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat, résumé du parcours universitaire du candidat et stages réalisés en 6ème année d'odontologie)
- Le résumé de la thèse (2 à 5 pages)
- Au moins une lettre de recommandation, émanant d'un directeur de thèse
- Une liste des publications éventuelles de la thèse
- Ce présent règlement intérieur, à retourner signé par le candidat.

Article 5 – Dotation des prix

Pour les 3 nominés retenus :

- Le lauréat bénéficiera d'une subvention de 3 000 euros ;
- Le 2^{ème} prix recevra une subvention de 500 euros ;
- Le 3^{ème} prix recevra une subvention de 500 euros.

Article 6 – Sélection par un comité du jury

Les dossiers adressés par les candidats font l'objet d'un examen par un comité du jury.

Chaque thèse sera évaluée à partir d'une grille de notation.

Article 7 – Composition du jury et désignation des lauréats

L'attribution des prix se fait à la majorité simple d'un jury présidé par le Président de l'URPS CD NA.

Le jury est composé de la façon suivante pour l'édition 2023 :

- 3 membres de l'URPS CD NA : Dr Jacques Wemaere, Dr Sophie Goudal, Dr Julien Bussière
- 2 membres de l'UFR d'Odontologie : le Doyen ou son représentant, un autre membre de l'UFR d'odontologie.

Les membres de jury se réuniront en mars 2023 et disposent chacun d'une voix. En cas de partage des voix, le Président du jury a voix prépondérante.

Les nominés seront informés individuellement par mail de leur invitation à la remise du Prix.

Article 8 – Remise des prix

La remise des Prix et des sommes induites sont conditionnées à la présence des candidats lors de la cérémonie de remise des Prix de thèses organisée par l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux.

Les nominés et le lauréat accepteront de réaliser une interview sur leur thèse, interview qui sera notamment diffusée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'URPS CD NA.

Les nominés et le lauréat accepteront de façon générale toute communication émise par l'URPS CD NA au sujet de leur thèse.

Article 9 – Report, modification ou annulation du prix de thèse

Si les circonstances l'exigent, l'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le prix à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible, d'apporter une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

Article 10 – Dispositions légales

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : URPS CD NA, Immeuble Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33 370 Tresses

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant le chargé de mission de l'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle Aquitaine à l'adresse e-mail suivante : projet@urpscdna.org

Article 11 – Acceptation du règlement intérieur

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement

Le règlement devra être retourné signé au sein du dossier de candidature.

Fait à :

Le :

Nom Prénom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :